



Fiche de Données de Sécurité
selon la directive UE
No. 2015/830

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

| | | | | |
|------------|----------------------------------|------------------------------------|--------------------------|--------------|
| 1.1 | Identificateur de produit | FLOWPRIME ESD CONDUCTIVE BASE A | Date de Révision: | 05/04/2017 |
| | Nom du produit: | Flowprime ESD Conductive Base A | Remplace: | Nouvelle FDS |

| | | |
|------------|---|--|
| 1.2 | Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées | Composant de peinture multi-composant - Usage professionnel uniquement. Revêtements et peintures, diluants, décapants de peinture. Mélange à la main en contact direct avec la peau, avec uniquement du PPE disponible. Applications fortement dispersives pour l'intérieur, découlant de l'inclusion dans ou sur une matrice. Pour une utilisation par des applicateurs formés conformément. Application au rouleau ou au pinceau. Étalement de couches de peinture à faible énergie. Déconseillé pour : des applications pour le bricolage. Déconseillé pour : application par pulvérisation en raison des risques sanitaires. |
|------------|---|--|

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société/Entreprise: Flowcrete UK Ltd.
The Flooring Technology Centre
Booth Lane
Moston, Sandbach, Cheshire. UK
CW11 3QF

Tel: +44 (0)1270 753000
Fax: +44 (0)1270 753333
ehs.uk@flowcrete.com
<http://www.flowcrete.co.uk>

Fiche de données de sécurité préparée par: ehs.uk@flowcrete.com

| | | |
|------------|----------------------------------|--|
| 1.4 | Numéro d'appel d'urgence: | CHEMTREC +001 703 5273887 (Hors des U.S.A.) CHEMTREC 1-800-424-9300 (Inside US) |
|------------|----------------------------------|--|

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Mentions de danger

| | |
|--------------------------------------|--------|
| Autres extensions de l'UE | EUH205 |
| Irritant pour la peau, catégorie 2 | H315 |
| Sensibilisation cutanée, catégorie 1 | H317 |
| Irritation oculaire, catégorie 2 | H319 |

Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 2

H411

2.2 Éléments d'étiquetage**Pictogramme(s) du produit****Mention d'avertissement**

Attention

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquetteBisphenol-f-epichlorhydrine ; resine epoxydique, Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700)**Mentions de danger**

| | | |
|---|--------|--|
| Autres extensions de l'UE | EUH205 | Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique. |
| Irritant pour la peau, catégorie 2 | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| Sensibilisation cutanée, catégorie 1 | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Irritation oculaire, catégorie 2 | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 2 | H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

| | |
|--------------|--|
| P261 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| P302+352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P305+351+338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P333+313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| P391 | Recueillir le produit répandu. |

2.3 Autres dangers

L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses.

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Substances Dangereuses**

| <u>No.-CAS</u> | <u>No. EINECS</u> | <u>Dénomination CEE</u> | <u>%</u> |
|----------------|-------------------|--|----------|
| 9003-36-5 | 500-006-8 | Bisphenol-f-epichlorhydrine ; resine epoxydique | 25-50 |
| 25068-38-6 | 500-033-5 | Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700) | 25-50 |

| <u>No.-CAS</u> | <u>REACH Reg No.</u> | <u>Pictogrammes CLP</u> | <u>Mention de danger CLP</u> | <u>Facteurs M</u> |
|----------------|----------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------|
| 9003-36-5 | 01-2119454392-40 | GHS07-GHS09 | H315-317-411 | |
| 25068-38-6 | 01-2119456619-26 | GHS07-GHS09 | H315-317-319-411 | |

Information supplémentaire: Le texte des états de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques Générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau.

En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion: Consulter un médecin. Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Faire boire des petites quantités d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical.

Auto protection du secouriste:

"Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner un bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. "

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour les yeux et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse, Brouillard d'Eau

Moyens d'extinction à NE PAS utiliser: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Équipement de protection individuel, voir section 8.2. Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

6.4 Référence à d'autres sections

Instructions complémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations. Voir mesures de

protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les personnes qui manipulent des produits d'époxy doivent avoir suivi une formation spéciale selon les directives du ministère national du travail et de la santé. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Entreposer séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur. Ne pas congeler.

Conditions de stockage: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à des températures comprises entre 10 °C et 25 °C. Conserver dans le conteneur original. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Composant de peinture multi-composant. Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS

(FR)

| <u>Nom</u> | <u>No.-CAS</u> | <u>VME ppm</u> | <u>VLE ppm</u> | <u>VLE mg/m3</u> | <u>VME mg/m3</u> |
|---|----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| Bisphenol-f-épichlorhydrine ; resine epoxydique | 9003-36-5 | | | | |
| Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) | 25068-38-6 | | | | |

| <u>Nom</u> | <u>No.-CAS</u> | <u>OEL Note</u> |
|---|----------------|-----------------|
| Bisphenol-f-épichlorhydrine ; resine epoxydique | 9003-36-5 | |
| Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) | 25068-38-6 | |

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelles

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié: filtre A.

Protection des yeux: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection des mains: Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. PVA. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Nom Chimique:

Bisphenol-f-epichlorhydrine ; resine epoxydique

N° UE:

500-006-8

No.-CAS:

9003-36-5

DNELs - Dérivé sans effet

| Voie d'exposition | Ouvriers | | | | Consommateurs | | | |
|-------------------|-------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------------|-------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------------|
| | Effet aigu locale | Effets aigus systémique | Effets chroniques locale | Effets chroniques systémique | Effet aigu locale | Effets aigus systémique | Effets chroniques locale | Effets chroniques systémique |
| orale | Non requis | | | | | | | 6.25 mg/kg bw/d |
| Inhalation | | | | 29.39 mg/m ³ | | | | 8.7 mg/m ³ |
| Dermique | | | | 104.15 mg/kg bw/d | | | | 62.5 mg/kg bw/d |

PNEC's - Concentration prévisible sans effet

| Cible de protection de l'environnement | PNEC |
|--|--------------|
| Eau douce | 0.003 mg/l |
| Sédiments d'eau douce | 0.294 mg/kg |
| L'eau de mer | 0.0003 mg/l |
| Sédiments marins | 0.0294 mg/kg |
| Chaîne alimentaire | |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 10 mg/l |
| sol (agricole) | 0.237 mg/kg |
| air | |

Nom Chimique:

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

N° UE:

500-033-5

No.-CAS:

25068-38-6

DNELs - Dérivé sans effet

| Voie d'exposition | Ouvriers | | | | Consommateurs | | | |
|-------------------|-------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------------|-------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------------|
| | Effet aigu locale | Effets aigus systémique | Effets chroniques locale | Effets chroniques systémique | Effet aigu locale | Effets aigus systémique | Effets chroniques locale | Effets chroniques systémique |
| orale | Non requis | | | | | 0.75 mg/kg | | 0.75 mg/kg |
| Inhalation | | 12.25 mg/m ³ | | 12.25 mg/m ³ | | | | |
| Dermique | | 8.33 mg/kg | | 8.33 mg/kg | | 3.571 mg/kg | | 3.571 mg/kg |

PNEC's - Concentration prévisible sans effet

| Cible de protection de l'environnement | PNEC |
|--|-------------|
| Eau douce | 0.006 mg/l |
| Sédiments d'eau douce | 0.996 mg/l |
| L'eau de mer | 0.0006 mg/l |
| Sédiments marins | 0.0996 mg/l |
| Chaîne alimentaire | |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | 10 mg/l |
| sol (agricole) | 0.196 mg/kg |
| air | |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|---|---------------|
| Aspect: | Jaune clair |
| Etat Physique | Liquide |
| Odeur | LEGERE |
| Seuil d'odeur | Non determine |
| pH | Non determine |
| Point de fusion / point de congélation | Non determine |
| Point / intervalle d'ébullition (° C) | |

| | |
|--|-----------------------|
| | 100 - N.D. |
| Point éclair, (°C) | >200 |
| Taux d'évaporation | Non determine |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non determine |
| Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion | 999 - 0 |
| Pression de vapeur | Non determine |
| Densité de vapeur | Non determine |
| Densité relative | ca. 1.1 |
| Solubilité dans / miscibilité avec l'eau | PARTIELLEMENT SOLUBLE |
| Coefficient de partage: n-octanol/water | Non determine |
| Température d'auto-inflammation (°C) | Non determine |
| Température de décomposition (°C) | >150 |
| Viscosité | 50-400 mPa.s |
| Propriétés explosives | non explosif |
| Propriétés oxydantes | Non determine |

9.2 Autres informationsFR

Contenu en COV g/l: <10

C'est un teneur en COV maximum calculé pour le produit mélangé prêt à l'emploi (à la directive 2004/42 / CE).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions recommandées de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les amines provoquent des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Éviter les températures au-dessus de 40 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur. Ne pas congeler.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants. Des acides et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des **produits de décomposition dangereux** peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée). Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 Orale: Aucune information disponible.

Inhalation LC50: Aucune information disponible.

Irritation: Irritant pour les yeux et la peau.

Corrosivité: Aucune information disponible.

| | |
|---------------------------------------|---|
| Sensibilisation: | Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer de l'eczéma allergique. |
| Toxicité à doses répétées: | Aucune information disponible. |
| Cancérogénicité: | Aucune information disponible. |
| Mutagénicité: | Aucune information disponible. |
| Toxicité pour la reproduction: | Aucune information disponible. |
| STOT-exposition unique: | Aucune information disponible. |
| STOT-exposition répétée: | Aucune information disponible. |
| Danger d'aspiration: | Aucune information disponible. |

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

| <u>No.-CAS</u> | <u>Dénomination CEE</u> | <u>LD50 Orale</u> | <u>LD50 Cutanée</u> | <u>LC50 Vapeur</u> |
|----------------|--|-------------------------------|-------------------------------|--------------------|
| 9003-36-5 | Bisphenol-f-epichlorhydrine ; resine epoxydique | >5000 mg/kg (rat) OECD 401 | >2000 mg/kg (rat) OECD 402 | |
| 25068-38-6 | Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700) | >5000 mg/kg (rat) | 2001 mg/kg (rat) OECD 402 | |

Information supplémentaire:

Dans le cas de la sensibilisation à un des ingrédients, il est déconseillé de travailler avec le produit. L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses. Irritant pour les yeux et la peau. Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| EC50 48hr (Daphnia): | Aucune information. |
| IC50 72hr (algues): | Aucune information. |
| LC50 96hr (poisson): | Aucune information. |

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes: Aucune information.

| <u>No.-CAS</u> | <u>Dénomination CEE</u> | <u>EC50 48hr</u> | <u>IC50 72hr</u> | <u>LC50 96hr</u> |
|----------------|--|-------------------|---|---|
| 9003-36-5 | Bisphenol-f-epichlorhydrine ; resine epoxydique | 1.6 mg/l | 1.8 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata) OECD 201 | 0.55 mg/l |
| 25068-38-6 | Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700) | 1.7 mg/l OECD 202 | 13.81 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata) OECD 201 | 1.5 mg/l (Oncorhynchus mykiss) OECD 203 |

Information écologique supplémentaire

Contient, conformément à la directive CEE 76/464/EWG, les substances liquides dangereuses suivantes en quantités > 1 %

| <u>No.-CAS</u> | <u>Dénomination CEE</u> |
|----------------|-------------------------|
|----------------|-------------------------|

9003-36-5 Bisphenol-f-épichlorhydrine ; resine epoxydique
 25068-38-6 Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine; résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Elimination des dechets vers un site de traitement/d'elimination des dechets dangereux agree conformement aux reglementations federales, nationales et locales en vigueur. Ne pas jeter les dechets avec les ordinaires ou dans les systemes d'egout. FC13.1-002 <undefined>Les conteneurs complètement vidés qui ne sont ni bosselés ni éraflés peuvent être traités comme des déchets industriels, et peuvent faire l'objet d'un recyclage. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Code Européen de déchets: 08 01 19*
 Emballage Code de déchets: 150110

RUBRIQUE 14: Informations relatives aux transports

- | | | |
|------|--|---|
| 14.1 | Numéro ONU | UN3082 |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies | SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE (SANS AUTRES PRECISIONS) |
| | Nom technique | (Epoxy Resin MW<700) |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | 9 |
| | Danger secondaire d'expédition | non applicable |
| 14.4 | Groupe d'emballage | III |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | Marine Pollutant |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | non applicable |
| | No EmS: | F-A, S-F |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | non applicable |

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

REGLEMENTS NATIONAUX :

| | |
|--|--------------|
| Nombre Danemark Enregistrement du produit: | Indisponible |
| Danemark - Numéro de code MAL: | 00-5 (1993) |
| Danemark - Numéro de code MAL - Mélange: | Indisponible |
| Nombre Suède Enregistrement du produit: | Indisponible |
| Nombre Norvège Enregistrement du produit: | Indisponible |
| Classe de danger pour les eaux (WGK): | 2 |

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
 Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:

| | |
|------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

MOTIF DE LA RÉVISION

Aucune information.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark;
Règlement n ° 1907/2006 de la Commission de l'Union européenne sur REACH modifié dans le règlement (UE) 2015/830;
Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) et ultérieures adaptations de progrès technique (ATP);
Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

Acronym / Abbreviation Key:

| | |
|--------|---|
| CLP | Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges |
| EC | Commission Européenne |
| EU | Union Européenne |
| US | Etats Unis |
| CAS | Chemical Abstract Service |
| EINECS | Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques |
| GHS | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) |
| LTEL | Limite d'Exposition à long terme |
| STEL | Limite d'Exposition à court terme |
| OEL | Limite d'exposition professionnelle |
| ppm | Parties par million |
| mg/m3 | Milligrammes par mètre cube |
| TLV | Valeur limite d'exposition |
| ACGIH | American Conference of Governmental Industrial Hygienists |
| OSHA | Occupational Safety & Health Administration |
| PEL | Limites d'exposition admissibles |
| VOC | Composés organiques volatils |
| g/l | Grammes par litre |
| mg/kg | Milligrammes par kilogramme |
| N/A | Non applicable |
| LD50 | Dose létale pour 50% |
| LC50 | Concentration létale pour 50% |
| EC50 | Concentration Efficace Médiane à 50% |
| IC50 | Concentration Inhibitrice Médiane à 50% |
| PBT | Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques |
| vPvB | Substance très persistantes et très bioaccumulables |
| EEC | Communauté Economique Européenne |
| ADR | Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| RID | Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| UN | Nations Unies |
| IMDG | Code Maritime International des Marchandises Dangereuses |
| IATA | Association Internationale pour le Transport Aérien |
| MARPOL | Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978. |
| IBC | Grand Reservoir Vrac |
| RTI | Irritation des voies respiratoires |
| NE | Effets narcotiques |

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos

connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.